

● (1610)

En ce qui concerne le parc national interprovincial de Mattawa et Temiscaming, je suis déçu que la province de l'Ontario ait rejeté ce projet. Je tiens toutefois à lui laisser la porte ouverte pour qu'elle puisse bientôt revenir sur sa décision. C'est un projet qui présente de nombreuses possibilités. Ce programme consultatif offre aux gouvernements fédéral et provinciaux une excellente occasion de travailler ensemble. L'autre soir, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a mentionné qu'il devrait y avoir davantage de consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces intéressées. Dans le cas en question, il y a eu des consultations entre le gouvernement fédéral et la province, mais elles n'ont pas abouti. Ce n'était certainement pas la faute du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je demande à la province de l'Ontario de bien vouloir revenir sur sa décision au sujet des parcs nationaux dans la partie supérieure de la vallée de l'Outaouais. Je lui demande d'examiner sérieusement le projet de faire entrer dans ce parc la petite région du côté de l'Ontario. J'estime qu'il serait très avantageux de prendre cette région qui se situe entre le nord et le sud de l'Ontario. Dans cette région, il nous arrive souvent de n'être pas assez au nord pour participer vraiment aux programmes touchant le nord de l'Ontario, mais quand même trop loin du sud pour qu'on nous laisse parfois à l'écart des programmes touchant le sud de l'Ontario. C'est pourquoi nous devons nous occuper nous-mêmes de faire valoir les intérêts de notre région.

Nous servons de tampon entre le nord et le sud et nous pouvons faire régner la paix et l'harmonie dans ces deux régions de l'Ontario. A cet égard, j'aimerais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de ne pas abandonner l'idée d'un parc national. J'aimerais qu'il retourne négocier avec l'Ontario. En même temps, j'aimerais que l'Ontario revienne à lui avec des idées constructives afin de voir comment ce projet peut être réalisé.

Il ne s'agit pas seulement de la création d'un parc national interprovincial, mais aussi d'un facteur d'unité entre les provinces. Il en résulterait des installations plus nombreuses pour les deux provinces. Le représentant du Pontiac (M. Lefebvre) et moi-même avons travaillé en vue de l'expansion du mouvement des petites embarcations dans le haut de la rivière Outaouais. Ce serait un complément au parc national. Ce serait une autre voie d'accès à ce parc. Si le gouvernement ontarien ne construit pas la route 17 plus rapidement qu'il ne l'a fait au cours des 30 dernières années, il sera peut-être plus facile de remonter la rivière Outaouais, à la façon de Champlain, que d'emprunter la route 17.

Pour terminer, je dirai que ce projet de parc était une excellente idée. Nous sommes très déçus qu'elle ait été rejetée. Nous voudrions que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral examinent tous deux la question afin de trouver une solution pour qu'à l'avenir, les habitants de cette région puissent tirer parti de nouvelles voies routières, de l'expansion économique aux alentours du parc et de la construction d'une voie de chemin de fer dans le parc, ce qui contribuerait à la multiplication des emplois et à l'amélioration des affaires. En même temps, ce parc deviendra un lieu réputé dans les vastes régions urbaines du Sud de l'Ontario et du Nord des États-Unis tant pour son accueil envers les touristes que pour ses installations. Si les installations sont là, les touristes reviendront.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, mon préopinant est l'un des rares députés qui aient pu se

Loi sur les parcs nationaux

rendre dans une région du Canada que touche, de façon vitale une grande partie de ce projet de loi; elle fait, pour être précis, 8,500 milles carrés. Ce sera sans doute le plus grand parc national créé au Canada dans la région de Kluane au Yukon.

Beaucoup d'entre nous ne se rendent pas compte que de tous les députés, celui des Territoires du Nord-ouest (M. Firth) et moi-même sommes ici à trois titres. Cela vient du fait que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est chargé de notre bien-être municipal. Il est chargé de notre bien-être territorial, en utilisant ce terme au sens de province. Bien sûr, nous sommes également ici pour représenter nos commettants au palier fédéral. Ayant cette responsabilité en vertu de la loi sur le Yukon et de la loi sur les Territoires du nord-ouest, deux lois fédérales qui ont créé ces deux juridictions territoriales distinctes, les décisions du ministre touchent de façon vitale tous les paliers de gouvernement des deux territoires. En fait, il est chargé de tous les paliers de gouvernement des deux territoires et peut avoir une influence sur eux.

L'un des thèmes que j'ai développés depuis que je suis à la Chambre, est que le gouvernement fédéral a tristement négligé les deux territoires du Nord en ce qui concerne la création de parcs nationaux. J'ai également sans cesse répété que le gouvernement fédéral ne devrait pas simplement s'embarquer dans des fredaines et découper unilatéralement et arbitrairement des parties de ces territoires sans avoir consulté les représentants élus des deux régions touchées. Si le ministre était présent, il dirait que c'est la méthode qu'on a appliquée à l'égard du Yukon. Ce n'est pas vrai. Je ne pense que l'on ait procédé de cette façon.

Une chose qui me fait plaisir, c'est qu'à la suite du débat actuel, le bill sera renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et développement du Nord canadien lequel, comité a prévu de visiter le Territoire du Yukon durant toute la semaine du 10 décembre. Le comité en profitera pour tenir des séances publiques, trois séances au besoin. L'une d'elles aura lieu à Whitehorse, une autre à Dawson City, localité désignée comme lieu historique national, et une troisième à Haines Junction, au cœur même du parc national projeté dans le projet de loi.

Je dirais ici que le sans-gêne effronté du gouvernement ne cesse de m'étonner. A l'entendre, il voudrait que le Parlement approuve la création d'un parc national au Yukon, d'un autre parc dans les Territoires du Nord-Ouest dans la région de la Nahanni et dans l'île de Baffin. Cependant, depuis deux ans, le gouvernement prélève de l'argent des contribuables sur le Fonds de revenu consolidé pour aménager ces parcs, du moins c'est le cas pour le Yukon, sans que le bill à l'étude ait été approuvé par le Parlement. En fait, on nous demande d'entériner un projet auquel le gouvernement a déjà consacré des millions de dollars. Cela m'amuse quand je considère les dispositions du bill qui ont trait à la consultation. Par exemple, la disposition de l'article 2 du bill stipule ceci et je cite:

Le gouverneur en conseil peut, par proclamation, modifier l'annexe par l'adjonction à tout parc y décrit de terres décrites dans la proclamation lorsqu'il est convaincu

b) qu'est intervenu avec la province où sont situées les terres, un accord aux termes duquel les terres mises à part par la proclamation conviennent à un parc national;

● (1620)

Pour le gouvernement, consulter consisterait à prendre une décision unilatérale, et l'ayant prise, à demander à l'autre gouvernement intéressé de lui donner son opinion? A demi-voix les représentants du gouvernement diraient